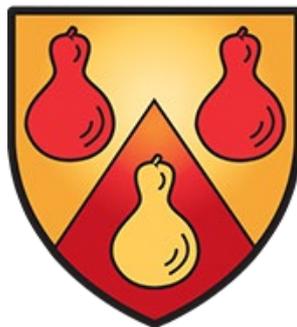


**VILLE DE
GORDES**



COMMUNE DE GORDES

1 PLACE DU CHÂTEAU

84220 GORDES

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À L'ALIÉNATION
D'UNE PORTION DE CHEMIN
RURAL
DEVANT LA PARCELLE AB 441**

-

SOMMAIRE

- I. Projet d'aliénation et notice explicative
- II. Nature juridique et procédure d'aliénation
- III. Plans de situation
- IV. Liste des propriétaires

ANNEXES :

- Délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023 relative à la mise à l'enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion de chemin rural devant la parcelle AB 441 ;
- Arrêté n° V16/24 en date du 7 février 2024 prescrivant l'enquête publique ;
- Copie de l'avis d'enquête publique publié dans deux journaux diffusés dans le département.

Objet : Aliénation d'une portion de chemin rural devant la parcelle AB 441, chemin de la calade.

I - PROJET D'ALIÉNATION ET NOTICE EXPLICATIVE

La commune de Gordes souhaite désaffecter une portion de chemin rural situé au lieu-dit « le Village » et devant la parcelle cadastrée AB 441.

Il s'agit d'une portion de chemin rural qui n'est plus du tout affectée à l'usage du public. L'espace concerné se situe en bordure du chemin de la Calade et constitue l'entrée d'un sentier piétonnier qui relie deux portions du chemin de la Calade.

La configuration du terrain concerné en forme de trapèze fait qu'elle est quasiment incluse dans la propriété de Madame PERRET Emmanuelle.

La désaffectation de cette portion de chemin rural ouvrirait la possibilité pour la commune de Gordes de l'aliéner en procédant à une cession à Madame PERRET Emmanuelle.

Cette cession qui ne représente que 32 m² n'affecterait en rien l'usage du sentier existant qui resterait praticable et ouvert à l'usage public.

Conformément à l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime, cette cession ne pourra intervenir qu'après la réalisation d'une enquête publique qui aura pour objet de démontrer que ce chemin a bien perdu son affectation.

II - NATURE JURIDIQUE ET PROCÉDURE D'ALIÉNATION

L'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime dispose que :

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Le chemin rural en question constitue manifestement un chemin rural dans la mesure où :

- Il ne porte pas de référence cadastrale, il en résulte qu'il est présumé appartenir à une personne morale de droit public, en l'occurrence la commune de Gordes ;
- Il n'a pas fait l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public comme voie communale, il en résulte qu'il appartient au domaine privé de la commune de Gordes.

L'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, sa vente peut être décidée après enquête par le Conseil Municipal.

Par délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de cession, d'organiser une enquête publique sur ce projet et d'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

L'article R.161-25 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

L'enquête prévue aux articles L.161-10 et L.161-10-1 a lieu dans les formes fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration, sous réserve des dispositions particulières édictées par la présente section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. L'indemnité due au commissaire enquêteur est fixée par le maire.

L'article R.161-26 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

La durée de l'enquête publique est fixée à quinze jours.

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Le projet d'aliénation ;
- b) Une notice explicative ;
- c) Un plan de situation ;
- d) S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le maire ayant pris l'arrêté prévu à l'article R.161-25 fait procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans les communes concernées par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

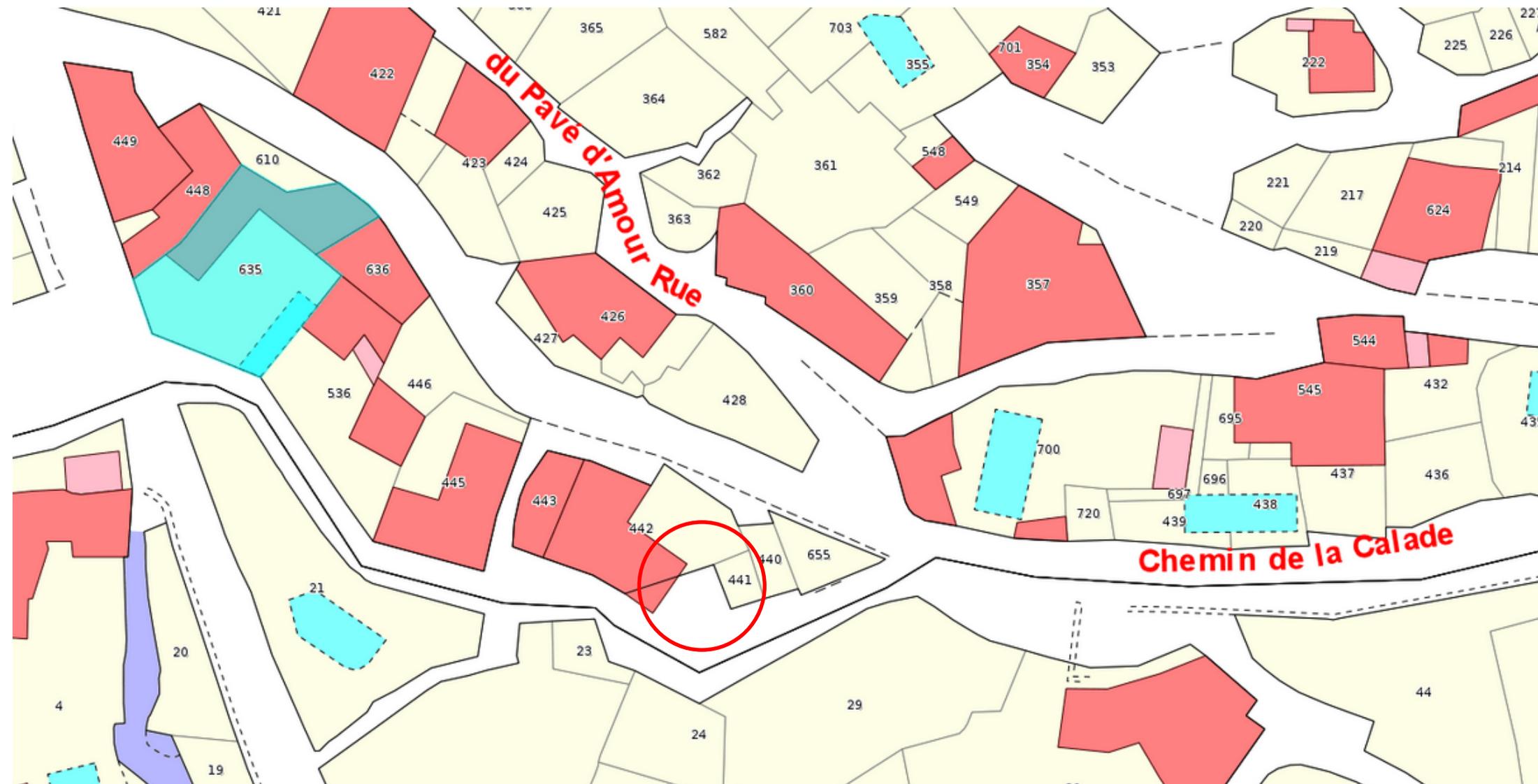
L'article R.161-27 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, la délibération du Conseil Municipal décidant l'aliénation est motivée.

L'article R.134-5 du code des relations entre le public et l'administration précise que :

Lorsqu'en application d'un texte particulier, l'enquête publique est ouverte par une autorité autre que l'une de celles mentionnées aux articles R. 134-3 et R.134-4, cette autorité en assure également l'organisation jusqu'à la clôture, dans les conditions prévues par le présent chapitre, à l'exception de celles posées à l'article R134-14.

L'aliénation de cette portion de chemin rural sera constatée dans le cadre de l'élaboration d'un acte authentique entre la commune de Gordes et l'acquéreur.



IV - LISTE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Propriétaires :

Section AB n° 440, n°411, n°422, n°655 et BY n°23, n°25, n°26 Madame PERRET Emmanuelle

Section AB n°443 et BY n°22, Madame PEDEAU Christiane, Madame PEDEAU Caline, Madame PEDEAU Bénédicte

Section AB n°445 et BY 21, Madame VENNEMANN Barbara

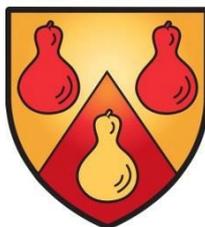
Section AB n°446 et n°536, BUTZ Barbara

Section AB n° 635, Monsieur Victor PRIGENT et Madame LAMY Sixtine

Section BY n°29, SCI LOURDANAUD Madame PINGEOT Anne

Section BY n° 24, Madame FENECH Régine et Monsieur RIVOIRE Denis

**VILLE DE
GORDES**



Département
de
Vaucluse

MAIRIE DE GORDES
Hôtel Simiane
84220 GORDES



**EXTRAIT du REGISTRE des délibérations
du Conseil Municipal de la commune de Gordes**

Numéro : 18/23

Nombre de membres en exercice : 19

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Richard KITAEFF, Maire.

Ont pris part à la délibération :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

Josepha ROCAGEL, Marie-Thérèse MACK, Bernard BIRRO, Sylvie GAULIS, Jean VERRIER, Patricia WEBER, David TONNA, Romain FERRARI, Carole MANNLEIN, Valérie DI MEGLIO, Isidro ALONSO DE QUINTANILLA, Pascale GUILLEN, Ondine PONCE.

Date de la convocation :

Mardi 04 avril 2023

Absents excusés

Gaël FLORENT, Jean-Emmanuel FILMONT, Maurice CHABERT, Françoise RAMBAUD.

Date d'affichage

Absent non excusé

Roland ICARD,

Objet de la délibération

Mise à l'enquête publique pour désaffectation et aliénation d'une parcelle communale devant la parcelle AB 441

Pouvoirs

Gaël FLORENT donne pouvoir à Romain FERRARI

Secrétaire de Séance : Ondine PONCE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application www.legislo.com

99_DE-804-210400505-24230411-02023_10-DE

N°18/23

Objet : Mise à l'enquête publique pour déclassement d'une portion de voirie communale devant la parcelle AB 441

Rapporteur : Bernard BIRRO, 4ème adjoint

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu les articles R 141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire des parcelles cadastrées section AB numéros 440 et 441 et 442, Madame Emmanuelle PERRET, a sollicité la commune pour que celle-ci lui cède une partie de la voie communale située devant sa parcelle cadastrée AB 441, conformément au plan ci-annexé.

Cette parcelle communale constitue à l'heure actuelle un délaissé de voirie communale qui ne présente aucun intérêt pour l'usage public, et qui, de par sa configuration ne constitue pas un passage à l'usage du public.

Compte tenu de la désaffectation de cette portion de parcelle communale, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise l'aliénation d'une partie de cette voirie communale délaissée lorsqu'elle cesse d'être affectée à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière pour le déclassement de cette portion de voirie communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mettre en œuvre la procédure de déclassement de voirie communale prévue par les articles R 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

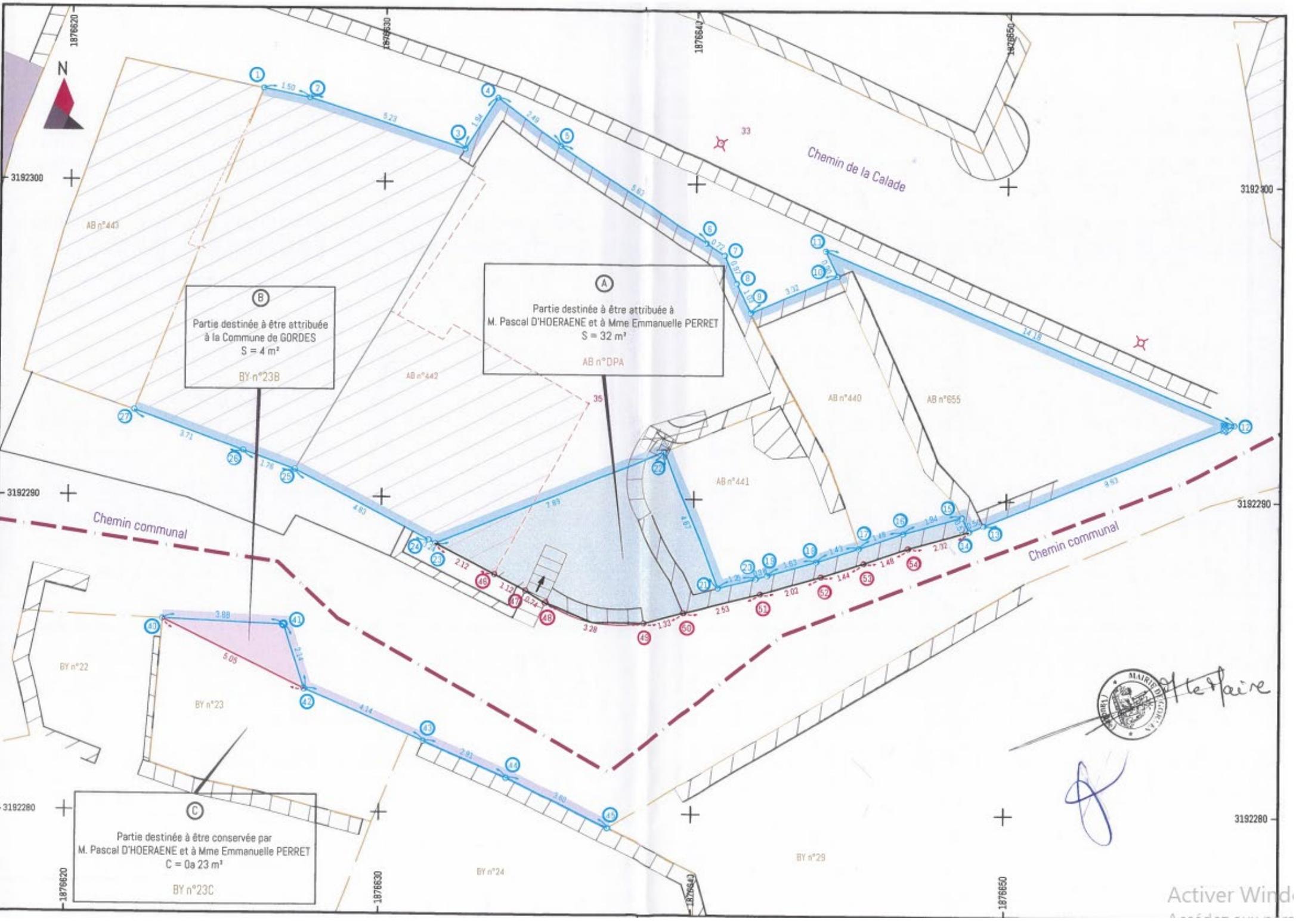
- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de voirie communale située devant la parcelle AB 441
- **DÉCIDE** de lancer la procédure de déclassement de voirie communale prévue par les articles R 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet ;
- **DIT** que les frais relatifs au commissaire enquêteur sont à la charge de Madame Emmanuelle PERRET et de la Commune pour moitié chacun et que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Madame Emmanuelle PERRET;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Richard KITAEFF





ARRÊTÉ

Prescrivant les enquêtes publiques relatives à l'aliénation d'une portion de chemin rural dans le village devant la parcelle cadastrée AB n°441 de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « la Bastide Neuve »

N° V 16/24

Le Maire de la Commune de GORDES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.161-1 à L.161-10 et R.161-25 à R.161-27,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 et les articles R.134-3 à R.134-32,

VU le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015, relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

VU la délibération du Conseil Municipal n°18/23 en date du 11 avril 2023 relative à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion de chemin rural devant la parcelle cadastrée AB n°441, « chemin de la Calade »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°40/23 en date du 25 septembre 2023 relative à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « la Bastide Neuve »,

VU les pièces des deux dossiers soumis à enquête publique.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique groupée sur :

- le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural, « chemin de la Calade » au niveau de la parcelle cadastrée AB n°441 ;
- le projet d'aliénation de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « la Bastide Neuve » ;

Cette enquête publique groupée se déroulera du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Article 2 : Coordonnées et identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La commune de Gordes, dont le siège administratif est situé au 1 Place du Château 84220 GORDES, est le porteur du projet, elle est représentée par le Maire.

Des informations peuvent être demandées auprès du secrétariat (Mairie de Gordes, 1 Place du Château 84220 GORDES, 04.90.72.02.08).

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Article 4 : Composition du dossier

Les dossiers mis à l'enquête comprennent :

- La délibération de mise à l'enquête,
- Le projet de déclassement,
- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Une liste des propriétaires riverains.

Article 5 : Registre d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique et recueil des observations du public

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur est déposé à la mairie de Gordes (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 au mardi 19 mars 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h, mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h, mercredi et vendredi : 8h-12h, samedi : 9h-12h).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête publique en Mairie de Gordes et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Gordes – 1 Place du Château 84220 GORDES,
- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Gordes par la messagerie : secretariat@gordes-village.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Gordes.

Les dossiers d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables également sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques)

Article 6 : Accueil du public pendant l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :

- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

Article 7 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Gordes les dossiers avec ses rapports et ses conclusions motivées.

Une copie des rapports et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie de Gordes et sur le site internet de la commune de Gordes - www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Article 8 : Information du public

Un avis d'enquête sera publié dans deux journaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Cet avis sera publié en ligne sur le site internet de la commune de Gordes - www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en Mairie, sur le site internet de la commune de Gordes - www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques) et au niveau du chemin concerné.

Article 9 : Issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête groupée, après remise des rapports et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la désaffectation et l'aliénation :

- de la portion du chemin rural, lieu-dit « la Calade » au niveau de la parcelle cadastrée AB n°441
- de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « la Bastide Neuve »

seront décidées par délibération du Conseil Municipal.

GORDES, le 7 février 2024

Le Maire,
Richard KITAEFF



MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Avis d'Attribution

Section 2 : Identification De L'acheteur
Nom complet de l'acheteur : CA Ventoux Comtat Venaissin
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 24840005300059
Code Postal : 84203
Ville : Carpentras

Groupement de commandes : Non
Section 3 : Identification Du Marché
Intitulé du marché : Fournitures, livraison, mise en service et installation d'équipements pour l'atelier de fabrication et de valorisation de la Gare Numérique
CPV - Objet principal : 43800000.
Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la Fournitures, livraison, mise en service et installation d'équipements pour l'atelier de fabrication et de valorisation de la Gare Numérique.
La description des prestations techniques attendues sont indiqués dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Mots descripteurs : Machines-outils.
Section 4 : Informations D'attribution
Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :
Le lot 1 : Fourniture, mise en service et installation Broyeur est attribué au candidat ATELIER DES RECYCLEURS FOUS, pour un montant de 5 675.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 2 : Fourniture, mise en service et installation Extrudeuse est attribué au candidat ATELIER DES RECYCLEURS FOUS, pour un montant de 7 908.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 3 : Fourniture, mise en service et installation Presse est attribué au candidat ATELIER DES RECYCLEURS FOUS, pour un montant de 31 260.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 4 : Fourniture, mise en service et installation Injecteuse est attribué au candidat ERM, pour un montant de 3 230.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 5 : Fourniture, mise en service et installation Découpe laser est attribué au TROTEC LASER, pour un montant de 20 433.40 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 6 : Fourniture, mise en service et installation Imprimante 3D à granules est attribué au candidat ERM, offre de base, pour un montant de 12 860.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 7 : Fourniture, mise en service et installation Thermoformeuse est attribué au candidat ERM, pour un montant de 14 030,00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 8 : Fourniture, mise en service et installation Traitement de l'air est attribué au candidat ATA MEDICAL, pour un montant de 3 750.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Date d'envoi du présent avis : 14 Février 2024

401712100

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Avis d'appel public à la concurrence

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :
Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin
1171, av. du Mont Ventoux - CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX
TEL : 0490671013 - Mail: commande-publique@lacove.fr
Point de contact: Nathalie Aguera
commande-publique@lacove.fr
2. OBJET : Acquisition d'un rouleau à compaction mobile électrique pour déchetterie.
Ref: 2024-10
3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET ALLOTISSEMENT :
Le présent marché n'est pas allotté.
Les variantes ne sont pas autorisées. Il comprend deux

prestations supplémentaires obligatoires.
Visite obligatoire.
4. LIEU D'EXECUTION : territoire de la CoVe (Aubignan)
5. DUREE : Délai maximal de livraison du candidat.
6. PROCÉDURE : Procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-5 CCP)
7. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Le dossier de consultation peut être téléchargé librement sur e-marchespublics.com
8. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : mercredi 13 mars 2024 à 12h00.
9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Via le profil acheteur https://lacove.e-marchespublics.com/
10. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : mercredi 14 février 2024
Egalement disponible sur le support : site internet de la CoVe.

401724400

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE
GORDES

Avis d'enquête publique groupée en vue de l'aliénation : d'une portion du chemin rural lieu-dit « la Calade » de deux portions de chemins ruraux lieu-dit « la Bastide Neuve »

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que :
- par délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023 a été prescrite la mise à enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion du chemin rural, lieu-dit « la Calade », devant la parcelle AB n°441;

- par délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023 a été prescrite à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « la Bastide Neuve »
Cette enquête publique se déroulera du lundi 4 mars 2024 à 14 heures au mardi 19 mars 2024 à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour prendre la décision d'aliénation à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de Gordes.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique groupée.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers, consultables en Mairie (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h ; mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 8h-12h ; samedi : 9h-12h), et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Gordes -1 Place du Château -84220 GORDES, ou

- en les adressant par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur par la messagerie : secretariat@gordes-village.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Gordes.

Les dossiers et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale - Enquêtes publiques)

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :

- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

401778400

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

SARL LES 3 PAILLONS
en formation

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Siège social 427 Chemin des Cantons
84150 JONQUIERES
Immatriculation au RCS d'AVIGNON en cours**

Suivant acte SSP en date, à JONQUIERES (84), du 12/02/2024, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination **LES 3 PAILLONS** Siège 427 Chemin des Cantons, 84150 JONQUIERES Objet La création, la gestion et l'exploitation d'un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants, notamment de micro-crèches et autres activités de garde d'enfants Durée 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS Capital 3 000 € divisés en 30 parts représentatives de numéraire, entièrement souscrites et libérées Gérant Madame Virginie GARCIA demeurant 84150 JONQUIERES, 801 Chemin Camp Rebul Cession de parts Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associée unique sont libres. La société sera immatriculée au RCS d'AVIGNON.

Pour avis,
La Gérance

401605900

POLY JURIS
Cabinet LELONG & POLLARDSociété d'Avocats à Montélimar, Pierrelatte et Nyons
Tél : 04 75 53 02 53

Mail : montelimar@lelong-pollard.avocat.fr

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTÉLIMAR (Drôme) du 12 février 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI AMILES!
Siège social : 17, avenue de Saint-Paul Québec, 84600 VALREAS

Objet social : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis et non-bâti dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'édification, sur les terrains acquis, de tous immeubles à usage industriel, commercial ou d'habitation en vue de leur exploitation par location ; l'entretien, la réparation, l'aménagement, l'agrandissement des immeubles sociaux ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Dylan MILES! demeurant 17 avenue Saint-Paul Québec 84600

VALREAS et Monsieur Johan MILES! demeurant 160 chemin de Four à Chaux 26230 CHAMARET

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de d'AVIGNON

Pour avis, La Gérance

401822300

Agir en proximité
pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



Marchés
publics



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Annonces légales

ANNONCES LEGALES



COMMUNE DE GORDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE GROUPEE

EN VUE DE L'ALIENATION :
D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL LIEU-DIT « LA CALADE »
DE DEUX PORTIONS DE CHEMINS RURAUX LIEU-DIT
« LA BASTIDE NEUVE »

1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Monsieur le Maire informe le public que :
- par délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023 a été prescrite la mise en enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion du chemin rural, lieu-dit « La Calade », devant la parcelle AB n°441.
- par délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023 a été prescrite à la mise en enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « La Bastide Neuve »
Cette enquête publique se déroulera du lundi 4 mars 2024 à 14 heures au mardi 19 mars 2024 à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour prendre la décision d'aliénation à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de Gordes.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur
Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique groupée.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers, consultables en Mairie (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h ; mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 8h-12h ; samedi : 9h-12h), et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête publique ou,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Gordes - 1 Place du Château - 84220 GORDES, ou
- en les adressant par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur par la messagerie :
secretariat@gordes-village.com
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Gordes.
Les dossiers et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale - Enquêtes publiques)

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations
Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :
- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

VIE DES SOCIETES

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce PROV37928, N°9424004 concernant la société HappyBox SAS parue le 13 février 2024 dans La Provence 04, il fallait lire :
HappyBox SAS
en lieu et place de
HappyBox.
Le reste est sans changement.

CONSTITUTION D'UNE SAS

Dénomination : SAS Point Chaud Gambetta
Forme juridique : SAS Société par Actions Simplifiées
Capital social : 1000 euros divisé en 10 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 euros chacune entièrement souscrites et libérées
Siège social : 52 Boulevard Gambetta 84200 Carpentras
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger
Point chaud (ventes de viennoiseries, pains, confiserie, sandwich, pizzas, pâtisseries et boissons sur place ou à emporter et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières pouvant rattacher à l'objet social) ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.
La société a aussi pour objet la prise de participation par tous les moyens dans toutes sociétés ou entreprises.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.
Gérants : Président / Associé M. Hakim Hazem 195 impasse du Clos Saint Martin 84110 Aubignas
Associé : M. Fersi Mourad, résidence Les Pins la menthe 21 13127 Vitrolles.
La société sera immatriculée au RCS tenu au greffe du tribunal de Commerce d'Avignon.

MASHATE CHANGEMENT DE NOM

M. MASHATE (Soufiane), époux BOUJARDA, né le 29 janvier 1990 à SEFROU, 31000, MAROC, demeurant 1 RUE DES PAQUERETTES, AVIGNON, 84000, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants MASHATE (Abdelilah), né le 3 décembre 2014 à AVIGNON, 84000, FRANCE, MASHATE (Maryam), née le 17 janvier 2017 à AVIGNON, 84000, FRANCE, MASHATE (Zakarya), née le 14 décembre 2022 à AVIGNON, 84000, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir MASSATI.

APPEL D'OFFRES

AVIS DE PUBLICITE

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
M. Robert TCHOBDRENOVITCH - Président
128 CHEMIN DES VIEILLES VIGNES - FA LE REVOL - CS20128
84240 LA TOUR D'AIGUES
Tél : 04 90 07 48 12
mail : correspondre@aws-france.fr / web : http://www.cotelub.fr/
SIRET 24840028500057

GROUPEMENT DE COMMANDES : Non
PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Services généraux des administrations publiques.
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
DURÉE : 48 mois
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.
NOMBRE DE TITULAIRES : 4 au maximum
OBJET : PRESTATIONS DE SERVICES JURIDIQUES ET CONSEILS
RÉFÉRENCE ACHETEUR : 2024/P014
TYPE DE MARCHÉ : Services
PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte
TECHNIQUE D'ACHAT : Accord-Cadre
LIEU D'EXÉCUTION : 128 CHEMIN DES VIEILLES VIGNES
84240 LA TOUR D'AIGUES
DURÉE : 48 mois.
DESCRIPTION : Accord-cadre de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de prestations de services juridiques et de conseil.
CLASSIFICATION CPV :
Principale : 79111000 - Services de conseil juridique
FORME DE LA PROCÉDURE : Prestation divisée en lots : oui
LES VARIANTES SONT EXIGÉES : Non
IDENTIFICATION DES CATÉGORIES D'ACHETEURS INTERVENANT :
Communauté de Communes du Sud Luberon (COTELUB)
VALEUR ESTIMÉ HORS TVA : 216 000,00 euros
Lot N° 1 - Consultation, assistance juridique en droit public - CPV 79111000
Ce lot concerne notamment, de manière non exhaustive, la comptabilité publique, les finances publiques, le fonctionnement institutionnel de la collectivité, droit administratif des biens, protocoles transactionnels, l'entier domaine du droit de la commande publique (marchés publics, concessions, partenariats publics/privés)
Coût estimé hors TVA : 20 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES
Lot N° 2 - Consultation, assistance juridique en droit de l'urbanisme, foncier et de la construction - CPV 79111000
Ce lot concerne l'entier domaine du droit de l'urbanisme, du droit foncier et du droit de la construction, et de manière non exhaustive :
- Les autorisations de sol
- Le droit de l'aménagement : enquête publique, expropriation, préemption, zone d'aménagement concertée, concessions d'aménagement, lotissement,
- Le droit de la planification et de l'urbanisme.
Coût estimé hors TVA : 16 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES
Lot N° 3 - Consultation, assistance juridique en droit de la fonction publique et droit social - CPV 79111000
Ce lot concerne la fonction publique (procédure disciplinaire, carrière, contentieux statutaire etc.) et le droit social, le droit de la protection sociale, l'analyse et l'interprétation des conventions et accords collectifs éventuellement mis en place.
Coût estimé hors TVA : 10 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES
Lot N° 4 - Consultation, assistance juridique en droit privé et droit pénal - CPV 79111000
Ce lot concerne notamment, de manière non exhaustive, le droit civil, le droit commercial, la propriété intellectuelle, le droit pénal (responsabilité pénale des élus/

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE LAPALUD - ASSAINISSEMENT
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21840064600053
Code Postal : 84840
Ville : LAPALUD
Groupement de commandes : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur :
https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/996912
Identifiant interne de la consultation : 2024-01
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : M. ANDREOTTI Romain
email : dgs@lapalud.net
Tél : +33 490403073

SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Voir Règlement de la consultation
Date et heure limites de réception des plis : 11 Mars 2024 à 10 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : voir règlement de la consultation

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : REHABILITATION DU RESEAU EU - CHEMIN DES VIGNEAUX - 84840 LAPALUD
CPV - Objet principal : 44164100.
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Les travaux, objet du présent marché, concernent la réhabilitation sans tranchée :
- Par chemisage continu polymérisé en place entre regards de visite des tronçons de canalisations d'eaux usées, de diamètre 200mm, situés sur le territoire de la commune de Lapalud et sur une longueur totale de 410 mètres linéaires,
- Compréhension la rouverture de 4 branchements d'habitations existantes (dans les regards existants).
- Compréhension l'ouverture de 11 points d'accès réseau
- Compréhension la réhabilitation de 11 cheminées
Lieu principal d'exécution du marché : RUE DES VIGNEAUX - 84840 LAPALUD
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché allié : Non
Mots descripteurs : Voirie et réseaux divers.

SECTION 5 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 08 Février 2024

des agents, conflits d'intérêts, signalement au Procureur etc.), les contrats de la personne publique dans ses relations privées.
Coût estimé hors TVA : 8 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES

CONDITIONS DE PARTICIPATION
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :
APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

LE CAS ÉCHÉANT :
- Pouvoir : le candidat produit si nécessaire les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;
- Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE :
LISTE ET DESCRIPTION SUCINCTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION, INDICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS :
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE ET CAPACITÉ TECHNIQUE :
LISTE ET DESCRIPTION SUCINCTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION, INDICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

MARCHÉ RÉSERVÉ : Non
RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non
LA CONSULTATION COMPORTE DES TRANCHES : Non
POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui
VISITE OBLIGATOIRE : Non

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération
50 - Valeur technique de l'offre
50 - Prix
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :
marches_publics@cotelub.fr
Tél : 04 96 78 00 32

L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION SE TROUVE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR : Oui
PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite
REMISE DES OFFRES : 15/03/24 à 12h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 14/02/24
Les plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un plis, allez sur https://www.marches-publics.info/acceuil.html

325539



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Pôle Routes Infrastructures et Mobilités Douces
Direction des Routes et des Interventions Territoriales

AVIS

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT 4^{ème} ÉCHEANCE

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, 4ème échéance, établi pour les infrastructures routières départementales supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an dans les Alpes de Haute Provence est proposé à la consultation du public du lundi 26 février 2024 au vendredi 26 avril 2024 inclus.

Le dossier est consultable :
1) Au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, rue Bad Mergerheim, Immeuble F. Mitterrand, secrétariat de la Direction des Routes, 1er étage, 04000 Digne les Bains, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 - Registre disponible sur place
2) Sur le site internet du Conseil Départemental http://www.mondepartement04.fr

325782

COMMUNE DE BRUNET

AVIS AU PUBLIC

Approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)
Le public est informé que, par délibération du 11 janvier 2024, le conseil municipal de Brunet a approuvé l'élaboration de son plan local d'urbanisme.
Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi et jeudi : de 13h30 à 17h00)

325953



CASIM
Société par Actions Simplifiée à associé Unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Place Manuel
04100 BARCELONNETTE
810 940 595 RCS MANOSQUE

Le 12/02/2024, L'AGE a nommé
M. CASTELLANI ANTOINE
Né le 18/02/1976 à BARCELONNETTE
Demeurant 4 avenue des mézanges 04400 BARCELONNETTE
De nationalité Française
en remplacement de Mme PONZA, démissionnaire

Pour Avis